



AVIS DE VIGILANCE

La crise sanitaire que nous traversons est propice à une nouvelle forme de délinquance.

Attention aux ventes et démarchages à domicile concernant les masques et autres accessoires de protection.

En accueillant chez vous ou en achetant des produits à ces individus, vous risquez fortement d'être victime d'escroqueries, d'abus de confiance ou de vols.

Les seuls commerces habilités à vendre ces produits sanitaires sont : les pharmacies, supermarchés et bureaux de tabac.

Si vous êtes témoins ou victimes de ce genre de pratique contactez immédiatement votre gendarmerie locale ou composez le 17.

